



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 février 2023 à 13 h 03 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Geneviève Leduc, cheffe de service - Affaires immobilières, Biens immobiliers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, chef de service, Projets immobiliers et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2023-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

Avant de débiter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 22 NOVEMBRE 2022 POUR LE 235-237, RUE CHAMPLAIN

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour l'appelant

- Monsieur Bill Clennett à titre d'appelant.

L'appelant a déposé un exposé de ses arguments.

Pour le propriétaire du 235-237, rue Champlain

- M^e Benoit Duclos, avocat, messieurs Stéphane Doré, urbaniste, Patrick Blanchette, architecte, et madame Laurence Pomerleau, experte en patrimoine, à titre de représentants du propriétaire, Sec Îlot de la Caserne.

Les représentants du propriétaire ont déposé un exposé de leurs arguments.

Pour les tierces parties

- Monsieur Claude Royer pour l'Association des résidents de l'Île de Hull (ARIH)

La tierce partie a déposé un exposé de ses arguments.

- Monsieur Michel Prévost, président, de la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO)

La tierce partie a déposé un exposé de ses arguments.

Pour la Ville de Gatineau

- Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali ainsi que madame Geneviève Leduc pour la Ville de Gatineau.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Une période de questions a lieu.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- Monsieur Bill Clennett;
- M^e Benoît Duclos, messieurs Stéphane Doré et Patrick Blanchette;
- Monsieur Claude Royer;
- Monsieur Michel Prévost.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 21 mars 2023 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2023 (CM-2023-51).

Monsieur le conseiller Denis Girouard quitte son siège à 13 h 24.

Monsieur le conseiller Denis Girouard reprend son siège à 13 h 36.

Monsieur le conseiller Denis Girouard quitte son siège à 14 h 32.

Monsieur le conseiller Denis Girouard reprend son siège à 14 h 34.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège à 14 h 59.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc reprend son siège à 15 h.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 15 h.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 15 h 05.

Monsieur le conseiller Jean Lessard quitte son siège à 15 h 20.

Monsieur le conseiller Jean Lessard reprend son siège 15 h 21

Monsieur le président Steven Boivin quitte son siège à 15 h 44 et monsieur le conseiller Daniel Champagne, vice-président, préside la séance.

Monsieur le président Steven Boivin reprend son siège à 15 h 49.

CM-2023-170 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 15 h 57.

Adoptée

CM-2023-171 **REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 16 h 12.

Adoptée

CM-2023-172 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 16 h 13.

Adoptée

CM-2023-173 **REPRISE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 17 h.

Adoptée

CM-2023-174 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 17 h 02.

Adoptée

CM-2023-175 **REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 17 h 20.

Adoptée

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire et monsieur le conseiller Edmond Leclerc quittent leur siège.

**AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE
DÉMOLITION DU 13 DÉCEMBRE 2022 POUR LE 716, RUE MAPLE**

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire et monsieur le conseiller Edmond Leclerc sont absents lors de l'audition.

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour les appelants

- Madame Sylvie Descoeurs et monsieur Jean Raymond à titre d'appelants.

Les appelants ont déposé un exposé de leurs arguments.

Pour le propriétaire du 716, rue Maple

- Messieurs Patrick Lortie et François Cuillerier, Ing. P. Eng., à titre de représentants du propriétaire, Gestion Dale Owen inc.

Les représentants du propriétaire ont déposé un exposé de leurs arguments.

Pour la tierce partie

- Madame Kathleen Cotton à titre de tierce partie.

La tierce partie a déposé un exposé de ses arguments.

Pour la Ville de Gatineau

- Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali pour la Ville de Gatineau.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Une période de questions a lieu.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- Madame Sylvie Descoeurs et monsieur Jean Raymond;
- Madame Kathleen Cotton.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 21 mars 2023 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2023 (CM-2023-52).

CM-2023-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18 h 22.

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière